



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09378-F



Distr. GENERALE

ID/CONF.4/6

24 octobre 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

Point 5 e) de l'ordre du jour

LE SYSTEME DE CONSULTATIONS :

PROGRES ACCOMPLIS ET PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Rapport du Directeur exécutif

000293

000295

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1-4	3
I. PORTEE PRESENTE ET FUTURE DU SYSTEME DE CONSULTATIONS	5-13	4
II. EVALUATION DE L'EXPERIENCE ACQUISE	14-49	10
Orientations retenues par l'ONUDI pour les consultations	14-16	10
Principales caractéristiques du Système de consultations de l'ONUDI	17-18	11
Les consultations - moyen d'évaluer globalement le contexte mondial dans lequel on peut créer de nouvelles capacités	19-20	12
Accord sur ce que pourrait être la part des pays en développement dans la production mondiale	21-27	13
Elaboration conjointe de nouvelles formules de coopération industrielle internationale	28-42	15
Impulsion donnée par les consultations aux autres activités de l'ONUDI	43-49	18
III. CONTEXTE DANS LEQUEL IL CONVIENT D'ENVISAGER L'EXTENSION DU SYSTEME DE CONSULTATIONS	50-57	22
IV. MESURES PROPOSEES A LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE	58	25

INTRODUCTION

1. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI avait recommandé que l'Organisation étende son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes dans le domaine de l'industrie et soit prête à servir d'enceinte pour la négociation d'accords à la demande des pays intéressés^{1/}.
2. A sa septième session extraordinaire, en septembre 1975, l'Assemblée générale, dans sa résolution 3362 (S-VII), a approuvé la Déclaration et le Plan d'action de Lima (section IV, paragraphe 1) et donné au Directeur exécutif de l'ONUDI des instructions précises pour que l'ONUDI soit prête à servir d'enceinte pour la négociation d'accords dans le domaine industriel (section IV, paragraphe 4). La Section des négociations, créée dans le cadre du remaniement du Secrétariat de l'ONUDI, entré en application le 1er janvier 1976, est chargée d'organiser et de convoquer les consultations, ainsi que d'y donner suite.
3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale invitait le Conseil du développement industriel à élaborer aussitôt que possible des règles applicables au système de négociations (section IV, paragraphe 4). Le Conseil, chargé de diriger la mise en place du système, a décidé que les consultations auraient lieu à titre expérimental jusqu'à l'adoption d'un règlement intérieur. A sa treizième session, le Conseil a prié le Secrétariat de l'ONUDI de rédiger un projet de règlement intérieur qui serait soumis à son examen lors de sa première session extraordinaire, en novembre 1979, et, si cela est nécessaire, à l'examen de la troisième Conférence générale de l'ONUDI (A/34/16)^{2/}.
4. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI avait recommandé que la Conférence générale de l'ONUDI examine les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima (paragraphe 70 c) i)). Conformément à cette recommandation et à une requête du Conseil du développement industriel (A/34/16, paragraphe 84 h)), le présent rapport : a) examine la partie présente et future du système de consultations; b) évalue l'expérience acquise jusqu'à présent; c) propose des mesures à prendre par la troisième Conférence générale.

^{1/} "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphes 61 d) et 66.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 16, paragraphe 84 a).

I. PORTEE PRESENTE ET FUTURE DU SYSTEME DE CONSULTATIONS

5. Conformément aux autorisations pertinentes données par le Conseil du développement industriel, les activités ci-après sont actuellement poursuivies dans le cadre du système de consultations^{3/4/5/6/}:

- a) Des consultations sur six secteurs industriels^{7/}, commencées pendant la période 1976-1979; des consultations sur trois autres secteurs^{8/}, commencées en 1980-1981; des activités préparatoires et consécutives régionales concernant ces consultations;
- b) Des consultations au niveau global sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle (1981) et sur le financement industriel (1982);
- c) Des consultations au niveau régional et interrégional, sous réserve d'un examen préliminaire du Conseil, conformément à la décision prise en mai 1979;
- d) Les réunions du Groupe mixte d'experts CNUCED/ONUUDI des aspects commerciaux et connexes des arrangements de collaboration industrielle, qui est chargé d'étudier notamment les problèmes commerciaux que font apparaître les consultations consacrées aux secteurs industriels.

6. Le calendrier des consultations consacrées aux secteurs industriels et aux questions générales se présente comme suit pour la période 1977-1982 :

^{3/} Ibid., trente et unième session, supplément No 16, deuxième partie, chapitre III.

^{4/} Ibid., trente-deuxième session, supplément No 16, chapitre VI (G).

^{5/} Ibid., trente-troisième session, supplément No 16, chapitre VI.

^{6/} Ibid., trente-quatrième session, supplément No 16, chapitre VI.

^{7/} Ces six secteurs sont les suivants : engrais, sidérurgie, cuir et articles en cuir, huiles et graisses végétales, pétrochimie et machines agricoles.

^{8/} Ces trois secteurs sont les suivants : agro-industries, industrie pharmaceutique et industrie des biens d'équipement.

<u>Secteurs industriels</u>	<u>Première consultation</u>	<u>Deuxième consultation</u>	<u>Troisième consultation</u>
Engrais	janvier 1977	novembre 1978	1980
Sidérurgie	février 1977	janvier 1979	1982
Cuir et articles en cuir	novembre 1977	1980	-
Huiles et graisses végétales	décembre 1977	1981	-
Pétrochimie	mars 1979	1981	-
Machines agricoles	octobre 1979	1982	-
Industrie alimentaire	1980	-	-
Industrie pharmaceutique	1980	-	-
Biens d'équipement	1981	-	-
<u>Questions générales</u>			
Problèmes commerciaux et connexes	octobre 1979 ^{a/}	1980	-
Formation de la main-d'oeuvre industrielle	1981	-	-
Financement industriel	1982	-	-

a/ Groupe mixte d'experts CNUCED/ONUDI des aspects commerciaux et connexes des arrangements de collaboration industrielle.

7. Les neuf secteurs mentionnés dans le tableau ci-dessus font partie des secteurs auxquels la deuxième Conférence générale de l'ONUDI avait donné la priorité. On se rappellera à cet égard les passages suivants de la Déclaration et du Plan d'action de Lima :

"Que, étant donné le caractère fondamentalement complémentaire de l'industrie et de l'agriculture, tout doit être fait pour encourager les industries fondées sur des activités agricoles ou liées à ces activités..." (paragraphe 51).

"Que les pays en voie de développement doivent accorder une attention particulière au développement d'industries de base telles que la sidérurgie, l'industrie chimique, l'industrie pétrochimique et les constructions mécaniques afin de consolider leur indépendance économique..." (paragraphe 52).

L'industrie pharmaceutique a été ajoutée aux secteurs sus-indiqués, en raison du rôle vital que jouent ses productions dans les programmes sanitaires.

8. En 1970, ces neuf secteurs, avec les branches industrielles connexes indiquées dans le tableau de la page 7, représentaient environ 44 % de la production industrielle totale des pays en développement^{9/}.
9. Le Secrétariat de l'ONUDI propose donc que, si les ressources nécessaires peuvent être trouvées, le système de consultations soit étendu aussitôt que possible à des secteurs tels que :
- a) D'autres branches de l'industrie alimentaire^{10/}, de l'industrie chimique^{11/} et de l'industrie des constructions mécaniques^{12/};
 - b) Les autres grands secteurs industriels énumérés dans le tableau, qui représentent environ 50 % de l'activité industrielle des pays en développement^{13/}.
10. Des consultations au niveau global seront consacrées à la formation de la main-d'oeuvre industrielle (1981) et au financement industriel (1982). Il serait possible d'étendre les consultations organisées au niveau global à des questions telles que la restructuration de l'industrie mondiale et le traitement industriel des ressources naturelles.

^{9/} Pendant la même année, ces neuf secteurs représentaient 58 % de la production industrielle totale des pays développés; la différence s'explique par le fait que l'industrie des biens d'équipement s'inscrivait pour 33 % dans la production industrielle totale de ces pays, et pour 14 % seulement dans celle des pays en développement (voir tableau).

^{10/} Dans l'industrie alimentaire, les consultations ont ignoré jusqu'à présent des branches aussi importantes que les produits en viande, les conserves de fruits et légumes, les conserves de poisson et le raffinage du sucre.

^{11/} Dans l'industrie chimique, les consultations ont ignoré jusqu'à présent des branches aussi importantes que les produits chimiques minéraux de base, les matières plastiques et les pesticides.

^{12/} Dans l'industrie des biens d'équipement, les consultations ont ignoré jusqu'à présent des branches aussi importantes que les machines-outils, l'équipement industriel, les générateurs et le matériel de distribution électrique, la construction et la réparation navales, l'équipement des voies ferrées, les véhicules à moteur, les véhicules de transport lourds et le matériel scientifique.

^{13/} Dans les huit grands secteurs qui n'ont pas encore fait l'objet de consultations, figurent des branches aussi importantes que les textiles et les articles d'habillement, la pâte à papier et le papier, les matériaux de construction et les produits métalliques non ferreux.

Importance industrielle des secteurs ayant fait ou pouvant faire
l'objet de consultations
(Pourcentage)

CITI	Secteur	Part de chaque secteur dans la production industrielle totale en 1970	
		Dans les pays en développement	Dans les pays développés
<u>Secteurs partiellement examinés</u>			
<u>lors des réunions de consultations déjà organisées</u>			
311	Industrie alimentaire, y compris les huiles et graisses végétales	15	9
322, 323	Industrie du cuir et fabrication des chaussures	3	1
<u>Produits chimiques</u>			
351	Engrais)	8	9
352	Pétrochimie)		
	Produits pharmaceutiques)		
	Autres produits chimiques)		
371	Sidérurgie	4	6
<u>Biens d'équipement</u>			
381	Fabrication d'ouvrages en métaux)	14	33
382	Construction de machines non électriques) y compris les machines agricoles)		
383	Machines électriques)		
384	Matériel de transport)		
385	Instruments de précision et matériel) scientifique)		
	Total partiel	44	58
<u>Secteurs dans lesquels il n'a pas encore été organisé de consultations</u>			
313, 314	Boissons et tabac	7	3
321, 322	Textiles et articles d'habillement	17	7
331, 332	Ouvrages en bois, meubles	3	4
341, 342	Papier et imprimerie	5	8
353, 354	Raffineries de pétrole, etc.	7	2
355, 356	Caoutchouc, ouvrages en matière)	8	7
361, 362	plastique, porcelaines et produits)		
369	en verre, etc., y compris les) matériaux de construction)		
372	Métaux non ferreux)	7	9
381	Ouvrages en métaux)		
390	Autres industries)		
		2	2
		56	42
	Total général	<u>100</u>	<u>100</u>

Source : L'industrie dans le monde depuis 1960 : Progrès et perspectives (ID/CONF.4/2), page 78, tableau III.3 (chiffres arrondis).
(Publication des Nations Unies, No de vente F.79.II.B.3).

11. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI avait recommandé que des consultations régionales viennent s'ajouter aux consultations organisées aux niveaux global et sectoriel (ID/CONF.3/31, chapitre IV, paragraphe 66). Par la suite, dans sa résolution 3362 (S-VII) (section IV, paragraphe 3), l'Assemblée générale a recommandé que des consultations soient également organisées au niveau interrégional. Ces consultations doivent avoir lieu entre pays en développement^{14/} ainsi qu'entre pays en développement et pays développés. Elles seraient l'occasion d'utiliser l'enceinte offerte par l'ONUDI pour la négociation d'accords dans le domaine industriel, sur la demande des pays intéressés.

12. Le Secrétariat de l'ONUDI suggère que des consultations au niveau régional soient consacrées en particulier :

- a) Aux problèmes relatifs au développement industriel des régions;
- b) A toute question ou tout secteur industriel intéressant les régions, en vue de permettre aux Etats intéressés d'entreprendre une action concertée;

^{14/} Une section entière de la Déclaration et du Plan d'action de Lima est consacrée à la coopération entre pays en développement. Il y est recommandé que ces pays adoptent aux niveaux sous-régional, régional et interrégional une série de mesures répondant notamment aux objectifs suivants :

"Créer l'appareil institutionnel permettant la consultation et la coordination en vue d'obtenir de meilleures conditions pour l'acquisition de technologies, de compétences techniques, de licences, d'équipement, etc. pour les pays en voie de développement" (paragraphe 60 b));

"Harmonisation et coordination des politiques économiques, en particulier dans le domaine industriel, et recours plus large à la complémentarité industrielle, compte tenu des économies d'échelle et de la spécialisation. Cette complémentarité devra être fondée principalement sur les possibilités et les besoins de chaque pays, grâce à l'établissement et au renforcement de mécanismes de consultations aux niveaux régional, sous-régional et interrégional, en vue d'un développement harmonieux, équilibré et plus rapide dans l'ensemble des pays en voie de développement" (paragraphe 60 c)).

- c) A toute question ou tout secteur industriel ayant déjà fait l'objet de consultations aux niveaux sectoriel ou global^{15/}, afin de faciliter la mise en oeuvre au niveau régional des recommandations qui sont issues de ces réunions^{16/17/}.

13. Le Secrétariat de l'ONUDI suggère que des consultations au niveau inter-régional soient consacrées, en particulier, à la coopération industrielle présente et future entre deux ou plus de deux régions en ce qui concerne toute question ou secteur industriel^{18/}.

^{15/} Par exemple, la première Consultation sur l'industrie des machines agricoles a recommandé que soit convoquée une consultation régionale en Afrique.

^{16/} Par exemple, l'étude régionale sur les besoins de l'Amérique latine en biens d'équipement, que l'ONUDI établit actuellement avec la coopération de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pourra servir de base pour les consultations ultérieures et, éventuellement, les négociations dans ce secteur.

^{17/} Voir "Règlement intérieur pour le système de consultations" (ID/B/S.1/2), paragraphe 9.

^{18/} Ibid., paragraphe 10.

II. EVALUATION DE L'EXPERIENCE ACQUISE

Orientations retenues par l'ONUDI pour les consultations

14. Les consultations consacrées à un secteur industriel constituent une tribune internationale où toutes les parties intéressées au développement industriel - gouvernements, milieux industriels, monde du travail, etc. - peuvent examiner les questions ci-après et se mettre d'accord à leur sujet :

- Evolution du secteur considéré et principales tendances qui la déterminent;
- Estimations de la demande mondiale dans ce secteur jusqu'en l'an 2000 et part possible des pays en développement dans la production mondiale, eu égard notamment à l'objectif de Lima;
- Problèmes à court et à long terme auxquels se heurtent les pays en développement et moyens de les résoudre;
- Recommandations relatives aux mesures à prendre pour intensifier et améliorer la coopération internationale de manière à permettre aux pays en développement d'accroître leur part dans la production mondiale pour le secteur considéré.

Le système de consultations porte donc sur des questions délicates où interviennent des considérations politiques aussi bien qu'économiques, techniques et sociales.

15. Les consultations se sont tenues entre pays membres. Les participants de chaque pays comprenaient des fonctionnaires gouvernementaux ainsi que des représentants des milieux industriels, du monde du travail, des groupements de consommateurs, etc., selon que chaque gouvernement l'a jugé approprié. Ceux-ci ont participé aux consultations à leurs propres frais. Les huit réunions de consultation organisées jusqu'ici ont groupé de 50 à 70 pays. Les pays développés ont été plus fortement représentés que les pays en développement, et la représentation la plus a été celle des pays en développement des moins avancés^{19/}.

^{19/} A sa treizième session, le Conseil du développement industriel a décidé que pour assurer une plus large participation des pays les moins avancés à de futures réunions de consultation, la participation de 50 représentants desdits pays aux consultations prévues pour 1980 et 1981 devrait être financée par des sources à déterminer par l'Assemblée générale (A/34/16, paragraphe 84 f)).

Le nombre moyen des participants a été de 180, dont 76 venant des gouvernements, 72 des milieux industriels, 5 du monde du travail, 15 d'organisations non gouvernementales, 5 d'organisations intergouvernementales et 7 d'organismes des Nations Unies.

16. Les participants aux réunions de consultation ainsi que le Conseil du développement industriel ont approuvé les orientations retenues par l'ONUDI (A/34/16, paragraphe 83).

Principales caractéristiques du Système de consultations de l'ONUDI

17. Les principales caractéristiques du Système de consultations de l'ONUDI sont les suivantes :

- a) Les consultations réunissent des représentants à un haut niveau des gouvernements, des milieux industriels et du monde du travail d'un grand nombre de pays, qui aident le Secrétariat de l'ONUDI à identifier les problèmes qu'ils convient d'examiner;
- b) Les points de vue des milieux industriels, du monde du travail et des gouvernements sont examinés à chaque réunion;
- c) Les recommandations formulées lors des consultations résultent d'un consensus; même lorsqu'il s'est produit des divergences de vues, les opinions ont été conciliées et les participants des pays développés et des pays en développement sont convenus de collaborer pour parvenir à des solutions concrètes;
- d) Les solutions retenues sont fondées sur l'harmonisation des intérêts des diverses parties. L'élaboration de ces solutions exige d'importantes activités d'essai et de mise au point entre les réunions^{20/};

^{20/} Ainsi, les participants à la première Réunion de consultation sur l'industrie des engrais qui s'est tenue en janvier 1977 ont recommandé que l'ONUDI examine la question des procédures contractuelles. A la deuxième consultation, tenue en novembre 1978, il a été constitué un groupe de travail chargé d'examiner le premier projet d'un modèle de contrat établi par l'ONUDI pour la construction d'usines d'engrais. En 1979, le Secrétariat a reçu des commentaires détaillés de ce projet, de la part de constructeurs d'usines et d'entrepreneurs. Un second projet, tenant compte de ces commentaires, sera examiné par un groupe d'experts qui se réunira en novembre de la même année, après quoi deux modèles de contrat de l'ONUDI seront présentés, pour approbation, à la troisième Réunion de consultation, qui se tiendra en juin 1980.

- e) Les consultations ont un caractère permanent; il est donc possible d'en poursuivre le processus jusqu'à ce qu'il aboutisse à des résultats pratiques;
- f) Les consultations réunissent non seulement un grand nombre de pays mais aussi diverses organisations internationales - FAO, OIT, CNUCED, UNESCO, OMS, etc. - qui participent activement au système, coopérant avec le Secrétariat de l'ONUDI pour préparer les réunions et en assurer le suivi dans les domaines de leur compétence.

18. Eu égard à ces caractéristiques, le Conseil du développement industriel a conclu en mai 1979 que :

"Le système de consultations offrait aux pays membres un mécanisme précieux et unique pour identifier les problèmes liés à l'industrialisation des pays en développement, envisager des moyens d'accélérer cette industrialisation et contribuer à renforcer la coopération industrielle entre pays membres, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima" (A/34/16, paragraphe 81).

Les consultations - moyen d'évaluer globalement le contexte mondial dans lequel on peut créer de nouvelles capacités

19. Les consultations donnent aux participants la possibilité d'examiner l'évolution de tel ou tel secteur industriel par rapport à l'offre et à la demande mondiales des produits correspondants, d'analyser les facteurs qui influent sur la production - notamment le coût et la disponibilité des matières premières - et d'étudier les améliorations des techniques de production. Le but poursuivi est de permettre à ceux qui décideront de la création de nouvelles capacités de le faire en s'appuyant sur cette évaluation globale, qui est maintenue à jour et précisée lors de consultations ultérieures.
20. L'évaluation globale peut avoir une incidence considérable. Ainsi, le fort accroissement de la demande d'engrais dans les pays en développement d'ici à l'an 2000, prévu par l'ONUDI, a rassuré ceux de ces pays qui envisageaient de construire de nouvelles capacités de production. On peut faire la même constatation pour la sidérurgie : les pays en développement ont prévu d'augmenter leur production d'acier pour la porter de 67 millions de tonnes en 1975 à 140 millions de tonnes en 1985.

Accord sur ce que pourrait être la part
des pays en développement dans la production mondiale

21. Lors des réunions de consultation, les participants conviennent de la part que les pays en développement pourraient avoir dans la production mondiale au cours des années à venir, comme le montrent les exemples donnés ci-après.
22. A la première Réunion de consultation sur l'industrie des engrais, il a été convenu que les pays en développement devraient s'efforcer de parvenir le plus tôt possible à l'autosuffisance dans la production des engrais et de produire une certaine quantité d'engrais pour l'exportation. Selon les estimations de l'ONUDI, il faudrait pour cela que la part de ces pays dans la production mondiale d'engrais azotés et d'engrais phosphatés soit d'environ 40 % d'ici l'an 2000, contre 18 % en 1975^{21/}.
23. Les participants à la première Réunion de consultation sur la sidérurgie ont estimé que la part des pays en développement dans la production mondiale d'acier en l'an 2000 pourrait atteindre 30 %, contre 10 % en 1975^{22/}. A la deuxième Réunion de consultation, il a été convenu d'examiner plusieurs scénarios pour la période allant jusqu'en 1990 afin de déterminer les mesures à prendre immédiatement pour atteindre cet objectif. L'ONUDI a également étudié l'approvisionnement en minerai de fer et charbon à coke nécessaire pour l'expansion à long terme de la production d'acier dans le monde, afin de faciliter la prise de décisions d'investissement visant à accroître l'offre de matières premières à la fin des années 80, et en particulier à assurer un approvisionnement suffisant de matières premières pour l'expansion ultérieure de la sidérurgie, notamment dans les pays en développement.
24. Les participants à la première Réunion de consultation sur la pétrochimie ont examiné les projections de la demande mondiale jusqu'en l'an 2000 établies par l'ONUDI, ainsi que l'indication selon laquelle la hausse des coûts de l'énergie pourrait favoriser la production de produits pétrochimiques de base et de certains produits pétrochimiques intermédiaires dans les pays en développement producteurs de pétrole. Ils ont recommandé, entre autres, la construction d'usines pour la fabrication de produits de base et de produits

^{21/} "World-wide study of the fertilize industry" (UNIDO/ICIS.22/Rev.1), pages 22 et 101.

^{22/} "Rapport de la première Réunion de consultation sur la sidérurgie" (ID/WG.243/5/Rev.1), page 8, paragraphe 6.

intermédiaires de préférence dans les pays en développement, compte étant tenu de tous les autres facteurs influant sur les coûts ainsi que des conditions socio-économiques. Ils ont également recommandé que les gouvernements et l'industrie pétrochimique internationale prennent des mesures propres à faciliter la commercialisation sur les marchés internationaux des produits pétrochimiques obtenus dans les pays en développement.

25. Lors de la première Réunion de consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales, les participants venant de pays développés ont fait savoir que ces pays entendaient s'appuyer de plus en plus sur leur propre production de graines oléagineuses; par ailleurs, ces pays aideraient les pays en développement à s'engager dans le traitement sur place de leurs produits en vue de l'exportation, ainsi qu'à développer leur industrie afin de répondre aux besoins du marché intérieur.

26. A la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, il a été estimé que l'on devrait s'attendre à une pénurie mondiale de cuir dans les années 80. Les participants venus de pays développés ont proposé d'aider les pays en développement à accroître et à améliorer leur production de cuir et à développer le traitement sur place de leurs matières premières.

27. Les réunions de consultation ont prouvé que la part des pays en développement dans la production mondiale pour chaque secteur pourrait être accrue grâce à une combinaison des mesures suivantes :

- a) Création dans les pays en développement de nouvelles capacités destinées à servir leurs marchés intérieurs en expansion;
- b) Création dans les pays en développement de capacités destinées à assurer le traitement le plus poussé possible de leurs matières premières pour l'exportation;
- c) Création dans les pays en développement de capacités d'exportation dans les cas où ces pays sont avantagés quant au coût des matières premières, de l'énergie, etc.;
- d) Réimplantation de capacités existant dans les pays développés, dans tous les cas où cette mesure est acceptable aux pays en développement intéressés.

L'importance relative de chacune de ces mesures a fait l'objet d'un examen préliminaire lors des consultations et devra être étudiée plus avant. Les possibilités existantes en ce qui concerne l'établissement de capacités d'exportation et les risques correspondants ont été examinés; les consultations ont également confirmé la nécessité d'éviter les mesures protectionnistes qui auraient pour effet de freiner l'expansion du commerce international^{23/}.

Elaboration conjointe de nouvelles formules
de coopération industrielle internationale

28. Les consultations ont également porté sur les moyens qui permettraient aux pays en développement d'accroître leur part dans la production mondiale totale. On a abordé aussi bien les problèmes à long terme (par exemple la disponibilité de matières premières) que les problèmes à court terme (modèles de contrats). Pour la première fois, les problèmes qui se posent aux pays en développement ont été exposés devant une tribune internationale et les pays développés ont pris une part active à la recherche de solutions à ces difficultés.

29. Sidérurgie : les scénarios que l'ONUUDI établira en vue de la troisième Réunion de consultation serviront de point de départ pour la recherche d'un accord sur un programme d'action ayant trait à l'approvisionnement en matières premières, à l'infrastructure, à la formation de la main-d'oeuvre, au financement, etc. On examinera également la structure du marché international du minerai de fer ainsi que la nature et la teneur des contrats à long terme pour l'achat de minerai de fer et de charbon à coke.

30. Industrie des engrais : il a été convenu, lors de la deuxième Réunion de consultation, d'effectuer un partage des responsabilités en ce qui concerne la création de l'infrastructure nécessaire pour la production et la distribution

^{23/} Ainsi, aux termes d'une recommandation figurant dans le rapport (ID/227) de la première Réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique, les gouvernements devraient :

"Ne pas limiter, sauf dans des circonstances spéciales, comme par exemple dans le cas des industries naissantes, les exportations de produits pétrochimiques, ni au moyen de droits excessifs ou de barrières invisibles, ni par des pratiques commerciales restrictives" (paragraphe 2 l) ii));

"Ne pas entraver la conclusion de contrats d'approvisionnement à long terme entre l'industrie de leur pays et des producteurs de pays en développement" (paragraphe 2 m) i)).

des engrais, ce qui a fourni aux pays en développement une base pour leurs négociations visant à obtenir des conditions favorables pour le financement de cette infrastructure, dont le coût est parfois aussi élevé que celui de l'usine d'engrais proprement dite. L'ONUDI établit en vue de la troisième Réunion de consultation quatre modèles de contrats pour la construction d'une usine d'engrais, qui correspondraient aux divers niveaux de compétences techniques du personnel des pays en développement. Il s'agit des formules suivantes : a) contrat forfaitaire clefs en main; b) contrat semi clefs en main; c) contrat de travaux en régie et d) contrat de services d'ingénierie.

31. Industrie pétrochimique : Les participants à la première Réunion de consultations ont examiné les principes essentiels sur lesquels devrait être fondée l'élaboration d'un modèle de contrat pour l'octroi sous licence de brevets et de savoir-faire, et recommandé que l'ONUDI établisse un projet de contrat de ce genre, qui serait examiné à la deuxième Réunion.

32. Industrie du cuir et des articles en cuir : L'ONUDI coopère avec la FAO pour établir, en vue de son examen à la deuxième Réunion de consultation, un programme d'action visant à la fois à accroître et à améliorer la production de cuir dans les pays en développement.

33. Industrie des huiles et graisses végétales : L'ONUDI étudie, en vue de leur examen à la deuxième Réunion de consultation, les deux questions suivantes : a) principaux obstacles d'ordre commercial, financier et autres à l'expansion du traitement sur place des graines oléagineuses produites dans les pays en développement et b) type d'accord de coopération qui conviendrait pour l'établissement d'usines d'huiles végétales et d'aliments pour animaux dans les pays en développement.

34. Industrie alimentaire : Les travaux préparatoires ont souligné qu'il importait d'adopter une approche industrielle aussi bien pour les cultures que pour le traitement des produits alimentaires. Les diverses formules retenues par les pays développés et les pays en développement pour la création de domaines industriels seront examinées lors de la première Réunion de consultation.

35. Industrie des machines agricoles : Il a été demandé à l'ONUDI d'élaborer divers types d'accords concernant la conclusion, avec les fournisseurs de techniques, d'arrangements à long terme qui établiraient un lien entre les importations de machines agricoles et le développement progressif de leur fabrication sur place.

36. Industrie pharmaceutique : Les participants des pays en développement ont établi une liste de 25 médicaments essentiels dont la production locale présenterait une importance particulière pour les programmes de ces pays dans le domaine de la santé publique. Ils ont à cet égard suggéré que l'ONUDI examine les points suivants : a) octroi sous licence de savoir-faire pour la production des principes actifs de ces médicaments et pour leur formulation en comprimés, etc. et b) moyens d'obtenir des produits pharmaceutiques intermédiaires et des médicaments en vrac à des prix raisonnables.

37. Industrie des biens d'équipement : Les travaux préparatoires ont montré la nécessité de définir d'un commun accord la forme que pourrait prendre la coopération aux divers stades de développement des industries mécaniques. On considère comme une première étape la création d'usines fabriquant des machines-outils ainsi que du matériel et des éléments communs aux installations utilisées par les agro-industries et par d'autres industries faisant l'objet de consultations.

38. Toutes les réunions de consultation tenues jusqu'ici ont reconnu l'importance qui s'attache à la formation de la main-d'oeuvre industrielle, question à laquelle on consacrera une consultation globale en 1981. L'ONUDI a commencé, en collaboration avec l'UNESCO et l'OIT, à examiner les points suivants :
a) moyens permettant d'utiliser au maximum les possibilités de formation existant dans les pays développés et les pays en développement, et perspectives d'expansion;
b) perfectionnement des accords contractuels en matière de formation; c) moyens de promouvoir la coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation. Un document spécialement consacré à cette question^{24/} est établi pour la Conférence au titre du point 5 b) ii) de l'ordre du jour.

39. Il s'est avéré que la possibilité d'obtenir à des conditions appropriées des ressources financières pour l'industrie avait une importance capitale pour la plupart des secteurs couverts par les consultations. Les travaux préparatoires à la première Réunion de consultation sur le financement industriel ont mis en évidence des questions qu'il conviendrait d'examiner lors des consultations, par exemple l'amélioration de l'accès des pays en développement au marché de l'euromonnaie et à d'autres marchés financiers.

^{24/} Acquisition et perfectionnement des compétences nécessaires à l'industrie des pays en développement (ID/CONF.4/8).

40. Les aspects commerciaux et connexes des arrangements de collaboration industrielle présentant un intérêt pour les pays en développement, notamment les aspects mis en évidence lors des consultations organisées par l'ONUDI, ont été analysés par le Groupe spécial d'experts CNUCED/ONUDI qui s'est réuni en octobre 1979. Les experts examinent actuellement les pratiques retenues pour les accords interentreprises, le rôle des gouvernements en ce qui concerne l'appui fourni en la matière, et l'influence possible des accords intergouvernementaux sur le développement de la coopération industrielle aux niveaux bilatéral, trilatéral et multilatéral.

41. La grande diversité des problèmes recensés lors des consultations montre bien l'importance de ces dernières en tant que tribune où peuvent être conjointement élaborées de nouvelles formes de coopération internationale visant à résoudre lesdits problèmes. L'ONUDI s'efforce de réaliser un consensus sur les mesures à prendre car elle estime que les recommandations auront ainsi beaucoup plus de chance d'être mises en oeuvre.

42. Les efforts que l'ONUDI déploie pour que soient mises au point, d'un commun accord, de nouvelles formes de collaboration industrielle contribuent à accroître la capacité de l'Organisation à servir d'enceinte pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie.

Impulsion donnée par les consultations
aux autres activités de l'ONUDI

43. Les consultations devenant une activité importante de l'ONUDI, elles étayent l'assistance fournie aux pays en développement par l'Organisation :

- a) En permettant de dégager, dans un secteur déterminé, les tendances à prendre en considération pour l'élaboration des projets;
- b) En suscitant des initiatives mieux adaptées à l'évolution des besoins des pays en développement, tels qu'ils sont définis lors des consultations.

44. Parmi les activités de l'ONUDI qui ont ainsi été stimulées figurent la réalisation d'enquêtes et d'études de faisabilité, la fourniture d'une assistance pour la création d'usines, l'octroi d'une aide pour la négociation de contrats, l'amélioration du fonctionnement d'entreprises existantes ainsi que la mise au point et l'application de technologies nouvelles. Les projets exécutés actuellement par l'ONUDI dans ces domaines sont notamment les suivants :

- Evaluation de l'industrie des huiles végétales dans 12 pays en développement (qui débouchera sur des recommandations concernant les améliorations à apporter et la création de capacités nouvelles dans ce secteur);
- Enquête sur les perspectives de développement de l'industrie du cuir dans 13 des pays les moins avancés;
- Enquête sur les perspectives de développement de l'industrie des engrais dans 20 des pays les moins avancés;
- Enquête sur les perspectives offertes par la fabrication de produits pharmaceutiques intermédiaires dans 10 pays en développement;
- Planification de la mise en place d'unités de production d'aval dans l'industrie pétrochimique d'un pays d'Asie;
- Etude de faisabilité concernant la mise en place d'une industrie pétrochimique utilisant la filière méthane/acétylène dans un autre pays d'Asie;
- Création d'un institut pour promouvoir l'emploi des matières plastiques en agriculture dans un pays d'Amérique latine;
- Création d'usines d'engrais dans trois pays d'Afrique;
- Assistance pour la création de mini-aciéries dans divers pays d'Asie et d'Amérique latine;
- Coopération entre deux pays d'Asie pour la mise en place d'une installation destinée à l'extraction d'huile de son de riz;
- Amélioration du fonctionnement d'une usine d'engrais dans un pays d'Asie;
- Amélioration du fonctionnement d'huileries dans un pays d'Amérique latine;
- Services consultatifs concernant le choix d'un procédé de réduction directe pour une aciérie d'un pays d'Asie;
- Mise au point d'une technologie nouvelle qui permettra d'utiliser les tourteaux de ricin pour l'alimentation des animaux;
- Assistance concernant l'emploi de l'alcool de fermentation et du charbon comme matières premières de remplacement pour l'industrie pétrochimique dans divers pays;
- Mise en place d'un service consultatif spécialisé dans les techniques de traitement de la noix de coco en Asie;
- Renforcement d'instituts nationaux s'occupant du développement de l'industrie du cuir de façon qu'ils puissent répondre aux besoins régionaux en Asie et en Afrique.

45. Lors des consultations, les débats ont permis de définir des formes concrètes de coopération entre les pays en développement, par exemple dans l'industrie du cuir (voir le dernier exemple cité plus haut) et dans l'industrie des engrais, où un programme d'action à exécuter par l'ONUDI a été proposé. En outre, à la suite des contacts pris lors des consultations, une coopération bilatérale s'est instaurée entre certains pays en développement pour l'établissement de projets, l'échange de données d'expérience au sujet du choix des techniques grâce à des visites d'usines, la fourniture de services consultatifs pour la création d'usines nouvelles, la conclusion d'arrangements dans le domaine de la formation, etc.

46. Les consultations ont également stimulé les activités menées par l'ONUDI dans les domaines de la promotion des investissements et de la formation industrielle. Ainsi, des propositions précises ont été présentées à l'ONUDI au sujet de la formation de technologues et de cadres de gestion dans la sidérurgie ainsi que de personnel d'entretien dans l'industrie des engrais.

47. Lors des consultations, l'étude mondiale établie par l'ONUDI sur un secteur déterminé sert de point de départ pour déterminer l'évolution du secteur en cause et évaluer la part de la production mondiale qui pourrait revenir aux pays en développement dans ce secteur en l'an 2000. Aux réunions on formule, au sujet des études en question, des observations détaillées qui aident à les améliorer et à les mettre à jour.

48. A toutes les consultations, il a été demandé à l'ONUDI de rassembler des informations plus complètes au sujet : a) de la demande et de l'offre mondiales des produits finals de l'industrie en cause et b) des matières premières dont a besoin cette industrie. Cette requête a incité le Groupe de travail ONUDI/FAO/BIRD sur les engrais à compléter et à améliorer ses estimations de l'offre et de la demande mondiales. L'ONUDI va créer un nouveau groupe de travail pour établir des estimations analogues de l'offre et de la demande de 25 produits pétrochimiques. Un groupe de travail ONUDI/FAO/CNUCED sur les industries alimentaires a été institué pour coordonner les opérations de suivi menées par ces trois organisations. L'ONUDI analysera la structure du marché mondial de l'acier, du minerai de fer et du charbon cokéfiabte en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies.

49. Ces exemples montrent l'importance des consultations comme enceinte permettant aux organismes des Nations Unies de suivre l'évolution d'un secteur industriel déterminé dans le monde. Une telle tâche n'était assurée auparavant que par des groupements de pays développés (CAEM, OCDE) et de pays en développement (Système économique latino-américain, Groupe andin, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, etc.).

III. CONTEXTE DANS LEQUEL IL CONVIENT D'ENVISAGER
L'EXTENSION DU SYSTEME DE CONSULTATIONS

50. Lors des consultations, on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il conviendrait d'accélérer l'industrialisation des pays en développement non seulement pour élever le niveau de vie de leurs populations, mais encore pour réhausser le niveau d'activité industrielle dans les pays développés. Ce fait est sans nul doute plus largement admis qu'il y a quatre ans, et l'on commence à adopter des attitudes et des conceptions nouvelles en ce qui concerne la coopération économique entre le Nord et le Sud

51. Les relations entre pays en développement et pays développés revêtent une importance particulière dans l'industrie pour les raisons suivantes :

- a) Les pays en développement tiennent désormais une place importante dans l'économie mondiale; un tiers environ des nouvelles capacités industrielles à créer dans le monde au cours de la période 1980-2000 seront mises en place dans ces pays;
- b) Les produits manufacturés constituent un élément important et dynamique du commerce international^{25/}; les problèmes industriels ne peuvent donc plus être considérés comme des problèmes purement nationaux et doivent être traités à l'échelon international;
- c) L'expansion de l'industrie dans les pays développés et l'industrialisation de pays en développement sont interdépendantes; les pays en développement ont besoin de la coopération des pays développés pour obtenir des techniques et des biens d'équipement^{26/}; parallèlement, l'exportation de ces biens a des effets bienfaisants sur l'économie des pays développés^{27/};

^{25/} Si les pays en développement ont enregistré une augmentation régulière de leurs exportations de produits manufacturés ces dernières années, le déficit de leur commerce de ces produits avec les pays développés a atteint 120 milliards de dollars en 1978. L'industrie dans le monde depuis 1960 : progrès et perspectives (ID/CONF.4/2), page 159, tableau V.1; GATT, Le commerce international en 1978/79.

^{26/} Au cours des cinq dernières années, c'est dans les pays en développement que le marché des biens d'équipement s'est le plus développé. En ce qui concerne le matériel pour la construction mécanique, la part des pays en développement dans les exportations totales des pays développés est passée, entre 1973 et 1978, de 17 à 25 % pour l'Europe occidentale, de 23 à 32 % pour l'Amérique du Nord et de 39 à 43 % pour le Japon. GATT, Le commerce international en 1978/79.

^{27/} Voir Europe - Tiers Monde : le dossier de l'interdépendance (Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 1979), en particulier le chapitre 4 intitulé "Industrialisation du Tiers Monde - danger ou aubaine pour l'Europe.

- d) La planification des nouvelles capacités industrielles et l'aménagement des structures de la production manufacturière dans certains pays pour l'adapter à l'évolution de la situation constituent un processus à long terme dont il conviendrait de se préoccuper dans les meilleurs délais^{28/}.

52. Les consultations donneront aux pays développés et aux pays en développement la possibilité de se faire une idée de leurs plans et de leurs aspirations respectifs, des aménagements qui seront probablement apportés dans le secteur industriel considéré à l'échelle mondiale et des incidences qu'ils auront pour les parties intéressées, à savoir les pouvoirs publics, l'industrie, les travailleurs, etc. En donnant un aperçu réaliste des tendances futures dans le secteur considéré, les consultations permettent à toutes les parties intéressées de se rendre compte de la situation à laquelle devra faire face une industrie pour demeurer viable à l'avenir. Ainsi, la recommandation ci-après, qui a été formulée à la première Réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique, pourrait fort bien s'appliquer aux autres secteurs :

"Les gouvernements des pays développés devraient ne pas accorder d'aides publiques pour l'exploitation d'usines pétrochimiques existantes ou la création de capacités nouvelles dont la production n'est pas économique comparativement aux approvisionnements offerts dans des conditions de concurrence loyale par les pays en développement". (ID/227, paragraphe 2 m) ii).

53. Les consultations incitent les pays développés à accorder davantage d'attention à la politique qu'ils mènent au niveau international dans les secteurs industriels auxquels elles sont consacrées. Certains pays développés ont décidé d'anticiper sur les changements requis et de passer en revue tous les secteurs industriels pour déterminer les activités qui seront susceptibles de demeurer compétitives dans les années à venir. Cette attitude constructive contraste vivement avec les restrictions apportées par l'Accord multifibres qui limite le développement des importations de textiles et d'articles d'habillement produits par des industries existant déjà dans les pays en développement.

^{28/} Ibid, voir en particulier l'introduction de Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés européennes.

54. Les consultations aident donc à mettre en oeuvre une autre partie de la Déclaration et du Plan d'action de Lima aux termes de laquelle :

"Les pays développés devraient faciliter l'élaboration de nouvelles politiques et le renforcement des politiques existantes, en tenant compte de leur structure économique, de leurs objectifs économiques et sociaux et des impératifs en matière de sécurité, en vue d'encourager les industries moins compétitives sur le plan international à s'orienter progressivement vers des types de production plus rentables ou vers d'autres secteurs de l'économie, facilitant ainsi non seulement les aménagements de structure dans les pays développés, mais aussi une nouvelle répartition des capacités de production de ces industries dans les pays en voie de développement et une meilleure utilisation de leurs ressources naturelles et humaines" (paragraphe 59 c)).

55. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI a été convoquée entre les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale au cours desquelles celle-ci a élaboré un programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Pour la mise en oeuvre de ce programme d'action, les pays en développement proposent maintenant d'engager des négociations relatives à la coopération économique internationale^{29/}, tout comme la deuxième Conférence générale de l'ONUDI avait préconisé la mise en place d'un système de consultations pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Lima.

56. A sa treizième session, tenue en mai 1979, le Conseil du développement industriel a adopté notamment la conclusion ci-après :

"Le Système de consultations était devenu une activité importante et bien établie de l'ONUDI; il devrait constituer une activité permanente de l'Organisation, tout en étant renforcé afin d'offrir le plus d'avantages possible aux pays en développement". (A/34/16, paragraphe 82).

57. C'est dans ce contexte qu'il conviendrait d'étudier les moyens de renforcer le système de consultations.

^{29/} Résolution sur les négociations mondiales relatives à la coopération économique internationale pour le développement, adoptée à sa troisième session, tenue du 10 au 15 septembre 1979, par le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

IV. MESURES PROPOSEES A LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE

58. La troisième Conférence générale, à laquelle tous les Etats Membres de l'ONUDI seront représentés, est priée de formuler des recommandations au sujet des nouvelles mesures à prendre pour donner suite à la décision de l'Assemblée générale, qui figure à la section IV, paragraphe 3, de sa résolution 3362 (S-VII) et selon laquelle il faudrait que des consultations soient convoquées aux niveaux sectoriel, régional, interrégional et mondial et que l'ONUDI serve de forum pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie, à la demande des pays intéressés. La Conférence est invitée à recommander :

- a) Qu'un caractère permanent soit donné au Système de consultations en tant qu'activité suivie et importante de l'ONUDI visant à favoriser l'industrialisation des pays en développement et à assurer une nouvelle répartition des activités industrielles dans le monde de manière à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international;
- b) Que le champ d'application du Système soit étendu à l'ensemble des secteurs industriels importants;
- c) Que des consultations soient convoquées au niveau global pour examiner des questions nouvelles, et notamment celles qui sont évoquées plus haut, au paragraphe 10;
- d) Que le Système soit élargi de manière à englober des consultations aux niveaux régional et interrégional afin que des mesures efficaces soient mises au point en vue de l'application des recommandations des consultations portant sur des secteurs industriels déterminés et des questions liées à l'industrialisation;
- e) Que les pays continuent à recourir à l'ONUDI en tant qu'enceinte pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 42;

- f) Que les organisations internationales, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, continuent d'aider l'ONUDI à mettre en oeuvre les recommandations formulées lors des consultations;
- g) Que tous les pays acceptent de s'engager explicitement à examiner les conclusions et recommandations formulées lors des consultations et à rendre compte à l'ONUDI des progrès accomplis dans l'application des mesures qu'il a été recommandé d'examiner lors de consultations ultérieures;
- h) Que l'Assemblée générale fasse siennes les présentes recommandations et approuve l'octroi des ressources supplémentaires requises pour les mettre en oeuvre en 1981 et au cours des années suivantes.

02
G - 525



81.06.23